

# Les vaudois du Luberon

1460-1560



Gabriel Audisio

Migrations d'hérétiques : les vaudois du Luberon (1460-1520)

*Recherches régionales. Alpes-Maritimes et contrées limitrophes*  
vol. 22, pp. 195-200  
1981



# RECHERCHES

## ALPES - MARITIMES

### ET CONTRÉES LIMITOPHES

# RÉGIONALES



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

Gabriel Audisio

### Migrations d'hérétiques : les vaudois du Luberon (1460-1520)

À partir des années 1530 la persécution s'abat sur les Vaudois du Luberon : elle culmine en 1545 avec l'exécution de l'arrêt du Parlement de Provence dirigé par Maynier d'Oppède contre 22 localités "infestées d'hérésie". Mais, avant cette décennie, les Vaudois paraissent absents. Dans les documents officiels en effet rien ne permet de supposer leur présence, ni en Provence ni dans le Comtat Venaissin.

Or quand les sources commencent à signaler la présence vaudoise, c'est le plus souvent, à propos d'étrangers au pays. De fait, on le sait, les terres de Provence et du Comtat ont exercé une réelle force attractive dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour la Provence orientale P.-A. Février avait montré un repeuplement des villages abandonnés, avec une multiplication des chartes d'habitation pour la même période, et, précisait-t-il « *ce repeuplement... n'est pas dû, au début du moins, à une immigration italienne* ». La Provence occidentale connut le même phénomène : N. Coulet l'a montré pour la zone autour d'Aix-en-Provence ; E. Baratier estimait qu'en moyenne la population avait triplé entre 1471 et 1540 ; J-J. Letrait, quant à lui, a dénombré quarante localités qui firent dresser un acte d'habitation en terre provençale entre 1455 et 1525, dont 17 dans la région qui intéresse le Luberon au sens large. La proportion de l'accroissement a probablement même été ici plus important que le triplement donné par E. Baratier comme moyenne générale<sup>1</sup>. Peut-on préciser davantage en l'absence de relevés démographiques ou de rôles d'imposition réguliers ? À défaut de pouvoir saisir l'aspect quantitatif, ne peut-on tenter une approche qualitative de l'immigration ? La présente étude, loin de se prétendre exhaustive, voudrait présenter une tentative portant sur les localités de la vallée d'Aigues (Cabrières, Peypin, La Motte, Saint-Martin-de-la-Brasque) et de Lourmarin, petit ensemble situé au pied méridional du Luberon.

Les notaires paraissent ici irremplaçables pour déceler éventuellement la présence vaudoise, mais plus largement les immigrés. En effet d'une part ils saisissent, lors de la rédaction des actes d'habitation, le moment où une communauté entière décide de se fixer et, d'autre part, au fil des actes et donc des années, ils indiquent toujours à la fois le lieu

<sup>1</sup> . P.-A. FEVRIER, "La population de la Provence à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, d'après l'enquête de 1471", *Provence historique*, 1956, p. 139-149.

- N. COULET, "Encore les villages disparus...", *A.E.S.C.*, 1973, n° 6.

- E. BARATIER, "La démographie provençale...", Paris, 1961, p. 90.

- J-J. LETRAIT, "Les actes d'habitation...", *Bul. philo. et histoire*, année 1965, Paris, p. 183-226.

de résidence des contractants ou des témoins ainsi que leur lieu d'origine lorsque les deux ne coïncident pas, donc lorsqu'il s'agit d'immigrés. Par cette localisation double, il est possible de saisir un flot migratoire. Le sondage dont cette étude présente les conclusions a porté sur 126 registres de notaires constituant une partie du fonds Ricou, de Cucuron, aux Archives du Vaucluse.

Le choix des localités, vallée d'Aigues et Lourmarin, a été dicté par le fait que ces villages comptent parmi eux qui furent "exécutés" par Maynier d'Oppède en 1545, ainsi que parmi les "Églises dressées" que cite Théodore de Bèze pour les années 1560. Il paraissait donc indiqué de se limiter à cet exemple double pour essayer d'abord d'établir la présence vaudoise avant 1530, éventuellement son origine et, si possible, tenter une approche du comportement de cette minorité.

Le cas le plus clair est celui où un village entier se peuple d'un ensemble de familles arrivant en même temps pour s'y établir définitivement. Le notaire est alors appelé pour dresser, entre les nouveaux venus et le seigneur du lieu, un acte d'habitation qui précise les droits et devoirs des deux parties. Tel est le cas de Cabrières d'Aigues. L'acte d'habitation est dressé par Pierre Payan, notaire royal de la ville de Pertuis, le 10 mars 1495<sup>2</sup>. Le seigneur de la vallée d'Aigues, Raymond d'Agout, conclut un accord avec 78 colons chefs de famille ; ceux-ci viennent s'installer et mettre en valeur ce terroir que le document présente comme un "lieu inhabité, territoire désert et inculte". Qui sont ces hommes ? L'acte latin indique seulement leurs nom et prénom en précisant toutefois qu'ils sont tous originaires de « *vallis Frayssenerie* », c'est-à-dire la vallée de Freissinières, dans les montagnes du diocèse d'Embrun. Or cette localité passe alors, et depuis longtemps, pour constituer un bastion de la dissidence vaudoise. Les colons arrivant à Cabrières seraient-ils hérétiques ? De fait, sept ans auparavant, en 1488, une énergique persécution conduite par Alberto Cattaneo s'était abattue sur cette région dauphinoise. Les registres du parlement de Grenoble ont conservé la liste des vaudois accusés et condamnés pour hérésie à cette occasion. Deux de ces listes concernent les habitants de Freissinières : plusieurs centaines de personnes y figurent. Comparons la liste des colons de Cabrières d'Aigues avec celles des hérétiques de Freissinières : les 78 nouveaux venus se répartissent en 32 patronymes dont 18 se retrouvent dans les registres de Grenoble et ces 18 noms sont portés par 52 hommes sur les 78 de l'acte de 1495. Plus précisément encore, sur les 78, 46 hommes figurent sur les listes des condamnés pour hérésie vaudoises en 1488<sup>3</sup>. La colonisation de Cabrières d'Aigues est donc certainement le fait d'une population vaudoise, d'hérétiques fuyant la persécution.

Pour être probant à souhait, le cas de Cabrières demeure cependant exceptionnel. Le plus souvent les immigrés n'arrivent pas en communauté entières mais par infiltration diffuse continue.

Le sondage opéré dans les registres notariés permet de saisir ces déplacements individuels ou familiaux. L'étude notariale est celle de Cucuron, bourgade située à douze kilomètres au nord-ouest de la petite ville de Pertuis, entre Lourmarin et la vallée d'Aigues. Tous les actes présentant des indications topographiques, soit pour les personnes contractantes soit pour les témoins de l'acte, ont été relevés de 1460 à 1520. La formule habituellement utilisée est simple. Par exemple : « ... *Jean Pelenqui de Caraglio au diocèse de Turin, en Piémont, habitant Cadenet* ... ». Lorsque la même personne apparaît dans plusieurs actes, avec chaque fois l'indication de ses lieux d'origine et de résidence, la date la plus ancienne seule a été retenue pour elle : cet habitant n'est donc compté qu'une fois et à la date la plus ancienne, c'est-à-dire lorsqu'il est mentionné pour la première fois dans la série. Au contraire, les gens mentionnés dans les actes qui étaient dits ailleurs n'ont pas été retenus dans la mesure où la distinction entre lieu de résidence et localité d'origine n'apparaissait pas ; ces personnes pouvant se trouver de passage seulement dans la vallée d'Aigues ou

<sup>2</sup> . Arch. Départ. Vaucluse, E Notaires, Barriol 38, f° 339 sq

<sup>3</sup> . Arch. Départ. Isère , B 4351, f° 23-27, 50-57

à Lourmarin.

Dans un premier temps donc tous les migrants de 1460 à 1520 ont été retenus qui se trouvaient dans ce fonds notarial ; dans un second temps l'analyse s'est limitée à la population migrante installée dans les villages déjà indiqués qui nous intéressent particulièrement comme on l'a vu.

Au total, ce sondage révèle l'arrivée de 789 personnes entre 1460 et 1520, la plupart d'entre elles proviennent des montagnes : Massif Central mais surtout vaste diocèse d'Embrun (35 %) et diocèse de Turin (41 %) : en tout 80 % des immigrés ont quitté la montagne pour s'installer en Provence. Ce phénomène de l'immigration vers les plaines ou les coteaux dépeuplés à la suite de la grande dépression démographique des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ne présente apparemment pas grande originalité. Pourtant son caractère massif, son aspect essentiellement rural et surtout les localités d'origine font de cette migration un mouvement particulier ; il est possible de le préciser à propos des quelques 600 Dauphinois ou Piémontais <sup>4</sup>.

De quels lieux proviennent ces Alpains ? Un fait frappe l'attention instantanément : 44 % des Dauphinois sont issus de zones indubitablement vaudoises : les vallées du Val Pute (Vallouise), de l'Argentière et surtout, comme nous l'avons vu à propos de Cabrières d'Aigues, de Freissinières dont proviennent au total 119 colons. Peut-être furent-ils en réalité beaucoup plus nombreux, mais n'ont été retenues comme vaudoises que les localités dans lesquelles la présence hérétique est assurée ; en particulier le Queyras et la vallée de Barcelonnette n'ont pas été pris en compte. La place des Vaudois s'élève encore si l'on considère le flot des Piémontais : 82 % d'entre eux sont originaires de villages connus pour leur dissidence religieuse depuis au moins le XIV<sup>e</sup> siècle et contre lesquels les inquisiteurs n'ont cessé de conduire des procédures <sup>5</sup>. En fin de compte, et au minimum, 64 % de l'ensemble des migrants répertoriés viennent de localités vaudoises du Dauphiné ou du Piémont. Le rythme des arrivées permet de confirmer le caractère religieux de cette immigration.

Les actes notariés de Cucuron font apparaître 64 % des migrants entre 1490 et 1509. Ce qui revêt une signification très claire : c'est en 1487-1488 que l'archidiacre de Crémone, Alberto Cattaneo, nommé par le Saint-Siège commissaire contre les Vaudois, organisa contre eux une véritable croisade. En novembre 1487, les Vaudois du Val Cluson (Val Chisone) étaient déclarés hérétiques, relaps et condamnés au bras séculier ; en mars de l'année suivante, c'était le tour de ceux de l'Argentière, de Vallouise et de Freissinières. Les procédures et les appels se prolongèrent jusqu'en 1509 où les Vaudois du Dauphiné obtinrent du roi de France une sentence de réhabilitation <sup>6</sup>. La persécution avec la confiscation des biens qu'elle entraînait semble bien avoir été la cause du départ. De ce fait, si l'on isole les Vaudois venus des villages persécutés par Cattaneo en 1488, il est facile de constater que l'année 1509 marque un tournant dans l'intensité de la migration : ils sont 144 à être signalés par les notaires entre 1490 et 1509, mais seulement 39 entre 1510 et 1520.

Et la vallée de Freissinières, particulièrement visée par l'inquisition, qui fournit 40 % des Vaudois installés en Provence entre 1490 et 1509, n'envoie plus que 16 % d'entre eux pour la période 1510-1520 <sup>7</sup>. Le lieu d'origine fait apparaître clairement, on le voit, la

<sup>4</sup> . 97 % des Italiens qui arrivent sont Piémontais. Par souci de clarté, nous avons retenu comme limites de ces provinces la frontière actuelle.

<sup>5</sup> . Voir G. Merlo, *Eretici e inquisitori nella società piemontese del Trecento*, Torino, 1977, notamment la carte p. 77 ; et aussi M. Ritorto, *Storia religiosa delle Valli cuneesi*, Cuneo, s.d.

<sup>6</sup> . Voir J. Marx, *L'inquisition en Dauphiné*, Paris, 1914

<sup>7</sup> . Une chronologie plus fine ne peut guère s'élaborer. En effet les dates auxquelles nous saisissons les immigrés pour la première fois dans les actes notariés ne sont pas nécessairement celles de leur arrivée. Toutefois, dans ce contexte de petite propriété rurale, il semble bien que, assez rapidement, à peu près tous passent devant le notaire ne serait-ce que comme témoins.

caractéristique religieuse de cette migration.

Les lieux d'implantation à leur tour revêtent-ils une signification particulière ou bien les vaudois, à leur arrivée en Provence, se sont-ils dispersés indifféremment dans les diverses localités d'accueil ? Où se sont-ils installés ? Dans les bourgs de la région certes qui exercent habituellement l'attraction la plus forte : Pertuis, La Tour d'Aigues, Cucuron. Ce dernier bourg accueille 30 % de l'ensemble des immigrés. Mais le trait le plus significatif est la sorte de sélection qui s'opère : tandis que 42 % de ceux qui s'installent à Cucuron proviennent de toutes sortes de diocèses à l'exception d'Embrun et de Turin, les Piémontais ne comptent que pour 20 % (soit 6 % de l'ensemble des immigrés en Provence). Ici encore, dans l'élection du choix de résidence, l'aspect religieux semble avoir joué, au détriment de Cucuron qui est alors une sorte de bastion de l'Église catholique avec notamment une importante communauté de prêtres. Les vaudois y sont présents certes, mais modérément, ils paraissent avoir préféré d'autres localités.

Le phénomène le plus marquant, parce que le plus massif, est que les immigrés élisent domicile dans les villages que l'on retrouve plus tard vers 1530-1540, comme "vaudois et luthériens", ou bien incendiés lors de l'exécution de 1545 contre les hérétiques, ou encore parmi les "Églises dressées", c'est-à-dire les communautés protestantes comptant un pasteur à demeure que cite Théodore de Bèze pour les années 1560. 59 % de l'ensemble des immigrés se regroupent en ces lieux. Cette fois le trait religieux a joué positivement en faveur de ces lieux, devenus plus tard protestants. Voyons-le de plus près avec la vallée d'Aigues et Lourmarin.

Dans la vallée d'Aigues, sur l'ensemble des colons qui s'y installent 26,5 % sont originaires du Piémont et 70 % arrivent du diocèse d'Embrun, tous issus de villages répertoriés comme vaudois. Les trois villages de Cabrières, la Motte et Peypin constituent autant de colonies vaudoises à dominante dauphinoise. La liaison la plus régulière et la plus continue s'établit entre Freissinières et Cabrières d'Aigues. À Lourmarin, sur les 168 personnes qui s'y fixent, seulement 8 arrivent de divers autres diocèses et 2 de celui d'Embrun. Tous les autres, soit 94 %, proviennent des villages vaudois du Piémont. Et ici le lien privilégié est tissé avec Pragelat (Pragelato) et les alentours, dans le Val Cluson (Val Chisone), zone qui fut d'ailleurs successivement en Piémont puis en Dauphiné.

On peut considérer que ces gens habitant des villages jugés hérétiques et s'exilant de localités vaudoises étaient eux-mêmes vaudois. Il existait en effet des lieux majoritairement ou totalement acquis à la dissidence religieuse. La tradition familiale se maintenait, malgré intimidations et persécutions. Ce fut notamment le cas pour Freissinières ou Pragelat, Lourmarin ou la vallée d'Aigues. Être seulement originaire de ces villages suffisait à faire peser sur quelqu'un le soupçon d'hérésie. C'est bien ainsi que l'entendaient les contemporains. L'inquisiteur Jean de Roma, dans le procès qu'il instruisit en 1532 contre le jeune barbe vaudois Pierre Griot, retint comme chef d'accusation contre lui son origine du val Chisone : « *Avance et dit que ledit pays a été et est mal famé et que ses habitants ainsi que ceux qui tirent leur origine de ce pays sont entachés du crime d'hérésie* »<sup>8</sup>. D'ailleurs ce spécialiste en valdésisme, dans son mémoire sur le développement de l'hérésie écrivait : « *Ne savent-ils pas comment eulx et leurs pères ont esté chassés du Dauphiné et de Piémont portant qu'ils tenoyent ceste resprouvé secte...* »<sup>9</sup>. Les commissaires du roi, chargés d'enquêter sur les agissements de l'inquisiteur recommandaient dans leur avis de 1533 : « *Dorénavant de ne recevoir aucun étranger du Dauphiné, Savoie et Piémont, venus demeurer en Provence, s'ils n'ont et font apparaître par attestation qu'ils apporteront des juges de par-delà, d'où ils sont et s'ils n'ont point été suspects desdites erreurs ou bannis* ». Ce n'est donc pas seulement tel village qui est suspecté mais le Piémont, pas seulement Pragelat mais le Dauphiné ; sinon le pays lui-même du moins ceux qui l'ont quitté, qui le

<sup>8</sup> . Archives. Nat. Paris. J 851, N° 2, f° 177-177v.

<sup>9</sup> . Ibid ., f° 274.

fuients. Dans le procès-verbal que l'évêque d'Aix en Provence, Antoine Filhol, envoie au roi en 1541, dont nous avons déjà parlé, il informe le souverain des actions qu'il a entreprises dans son diocèse depuis dix ans pour obéir à ses ordres et lutter contre l'hérésie. À ce propos il cite 53 hérétiques de Lourmarin poursuivis en 1532 et, fait significatif, il précise : « *lesquelz susdicts sont tous Piemontoys* » <sup>10</sup>.

Les soupçons étaient bien fondés ; le sondage opéré dans les actes notariés nous en a persuadé et dans le cas précis de Lourmarin nous avons vu que 94 % des immigrés de ce lieu venaient des villages vaudois du Piémont ou de la zone de Pragelat. De ce fait les 53 habitants de Lourmarin accusés d'hérésie en 1552 se regroupent en 26 patronymes sur lesquels nous en retrouvons 15 portés par 37 personnes qui s'installent à Lourmarin entre 1460 et 1520 ; et sur ces 37 immigrés, 36 arrivaient du Piémont. Les autorités avaient donc repéré le lien organique qui présidait à ces migrations et qui leur servait de fondement : l'hérésie. Quoique partiel et limité, ce sondage permet donc d'affirmer le caractère religieux de ces importantes migrations. Que celles-ci aient présenté un caractère économique, qui pourrait le nier ? Mais elles offrent aussi et surtout un aspect religieux. L'inquisition faisait d'ailleurs appel au bras séculier pour la confiscation des biens des hérétiques ; les incidences économiques de la répression pouvaient être redoutables. Ainsi la carte de l'émigration piémontaise ou dauphinoise tout comme celle de l'immigration en Provence entre 1460 et 1520 correspond à celle de la présence vaudoise dans les Alpes comme en Lubéron.

Peut-être pouvons-nous aller plus loin encore dans notre détection de la présence vaudoise clandestine, toujours grâce aux notaires, en retenant de l'ensemble des actes jusqu'ici consultés les contrats de mariage seuls. Ceux-ci nous permettent de savoir qui épouse qui une fois installés dans leur nouveau pays, les vaudois choisissent-ils leurs futurs ou leurs futures parmi la population des localités vaudoises ou bien n'hésitent-ils pas à sortir de leur communauté villageoise d'abord, religieuse peut être ? Gardons à titre d'exemple les localités de la vallée d'Aigues et de Lourmarin, toujours entre 1460 et 1520.

Sur un petit ensemble de 46 mariages concernant la vallée d'Aigues <sup>11</sup>, 19 % des unions sont contractées entre habitants du lieu. Pourtant ceux qui épousent quelqu'un de l'extérieur portent le plus souvent leur choix sur le membre d'une communauté vaudoise : au total 66 % constituent des mariages entre vaudois ; ou bien les deux conjoints habitent la vallée d'Aigues ou bien l'un y réside tandis que l'autre se trouve dans un autre village vaudois.

Le cas de Lourmarin est plus net encore. L'échantillon compte 124 mariages. Dans la moitié des cas les deux futurs sont de Lourmarin. Dans l'autre moitié des contrats, celui qui n'est pas du lieu est le plus souvent originaire quand même l'une localité vaudoise, de sorte que 94 % des mariages à Lourmarin sont contractés en fin de compte entre vaudois. Enfin, plus généralement, si l'on prend en compte les 189 mariages où l'une au moins des parties contractantes habite un village vaudois, dans 76 % des cas l'autre partie réside également dans une localité vaudoise. Mais cette proportion est probablement sous-estimée vu le mode d'appréciation retenue. Il est ainsi certain, nous l'avons vu, que des vaudois vivaient à Cucuron, Ansouis, la Tour d'Aigues, Pertuis...

Pourtant ces localités majoritairement catholiques n'ont pas été prises en compte. Ainsi lorsqu'une personne de Lourmarin épouse une autre de Cucuron, ce mariage n'a pas été comptabilisé parmi les "mariages vaudois", et pourtant. Ces 76 % représentent donc un minimum. Mais, avec ce fait qui intéresse aussi le problème des migrations, à savoir l'endogamie religieuse des vaudois, nous sommes déjà passés en réalité au niveau des

---

<sup>10</sup> . Arch. Départ. Bouches du Rhône, G205 (déjà cité).

<sup>11</sup> . Le petit nombre de mariages s'explique en partie par le fait que cette zone ne s'est peuplée qu'à partir de 1495, comme nous l'avons vu.

comportements de cette population, de sa mentalité.

Au terme de cette présentation rapide bien des questions restent posées. Pourquoi les vaudois se sont-ils installés dans ces localités précisément ? Est-ce, comme on l'a souvent prétendu, parce que les Bouliers de Cental, seigneur de la vallée d'Aigues et également possessionnés en Piémont, les y ont attirés sciemment ? Comment ont-ils pu passer inaperçus si longtemps s'ils formaient des "kystes sociaux" facilement repérables ? L'hérésie a-t-elle été entièrement importée, fût-elle le fait de l'étranger ou bien trouva-t-elle sur place quelques adeptes ? Gagna-t-elle d'autres localités ou bien s'est-elle transmise uniquement par tradition familiale ? Existait-il des routes de l'immigration vaudoise, fixes et durables avec peut-être des relais ? Pour répondre, les éléments font encore défaut d'autant plus que la clandestinité dans laquelle vivaient les Vaudois rend la tâche plus malaisée encore.

Néanmoins, à partir de ce sondage limité aux localités de la vallée d'Aigues et de Lourmarin, hauts-lieux vaudois et futures communautés protestantes, nous saisissons un trait essentiel du comportement de cette population. Issus de villages vaudois des montagnes, les immigrés se regroupent à leur arrivée dans le Luberon. Ils conservent pendant toute la période considérée des liens privilégiés avec leur communauté d'origine d'une part, entre immigrés d'autre part : le test du mariage semble particulièrement significatif, les vaudois se marient entre eux. Il semble bien que plus tard leur adhésion effective à la Réforme Protestante facilitera une assimilation tardive.